

4. Machines pour le chargement et le déchargement du combustible nucléaire :

Matériel de manutention spécialement conçu ou préparé pour introduire ou extraire le combustible d'un réacteur nucléaire, au sens donné à cette expression au paragraphe 1 de la présente annexe, et qui peut être utilisé en cours de fonctionnement ou est doté de dispositifs techniques perfectionnés de positionnement ou d'alignement pour permettre de procéder à des opérations complexes de chargement à l'arrêt, telles que celles au cours desquelles il est normalement impossible d'observer le combustible directement ou d'y accéder.

5. Barres de commande pour réacteurs :

Barres spécialement conçues ou préparées pour le réglage de la vitesse de la réaction dans un réacteur nucléaire, au sens donné à cette expression au paragraphe 1 de la présente annexe. Ces pièces englobent, outre l'absorbeur de neutrons, les dispositifs de support ou de suspension de cet absorbeur, s'ils sont fournis séparément.

6. Tubes de force pour réacteurs :

Tubes spécialement conçus ou préparés pour contenir les éléments combustibles et le fluide de refroidissement primaire d'un réacteur au sens donné à ce terme au paragraphe 1 de la présente annexe à des pressions de travail supérieures à 50 atmosphères.

7. Tubes en zirconium :

Zirconium métallique et alliages à base de zirconium, sous forme de tubes ou d'assemblages de tubes en quantités supérieures à 500 kg par an, spécialement conçus ou préparés pour être utilisés dans un réacteur au sens donné à ce mot au paragraphe 1 de la présente annexe, et dans lesquels le rapport hafnium/zirconium est inférieur à 1/500 parties en poids.

8. Pompes du circuit de refroidissement primaire :

Pompes spécialement conçues ou préparées pour faire circuler le fluide de refroidissement primaire pour réacteurs nucléaires au sens donné à cette expression au paragraphe 1 de la présente annexe.